



BULLETIN D'ADHESION FRAIS DE SANTE EEP SANTE

ENSEMBLE DU PERSONNEL SALARIE ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT

CONTRAT N°	E1	TABLISSEMEN	IT N°			
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,					
L'établissement ci-après déno	mme l'adherent :					
Nom ou Raison Sociale :	háant) .		Eormo iu	ridiano		
Enseigne commerciale (le cas échéant) : Adresse du Siège Social :			Forme juridique :			
Auresse du Siege Social .			Adresse de correspondance (si différente) :			
Téléphone : Email :						
N° SIREN :	Code NIC :	Code NAF		N° U	IAT •	
représenté par :	Code NIC .	Code NAF		en qualité de :	JAI .	
ayant tout pouvoir pour engager	l'établissement		agissaire	sii quante de .		
ayant tout pouvoir pour engager	r etablissement.					
1) Déclare (cochez la case corr	espondante) - Nous conta	cter en cas de	situation	mixte		
☐ Relever du Régime Génér				🗖 Relever	du Régime Loc	
- Relever du regime agricole (11	Sécurité So	ociale		Sécurité	Sociale (Alsac	e Moselle)
☐ Relever du champ d'applicati	on de l'accord collectif (coc	ther l'IDCC ou	les IDCC (dont l'établisseme	nt relève, sur l	e tableau se
trouvant au verso). Ne pas relever du champ d'app	alication do l'accord collectif	tal au'indiauá	ci docene r	mais âtro autoricá	nar la Commis	cion Daritairo
Nationale Santé à adhérer au rég	gime Frais de Santé du pers	onnel salarié d	es Etabliss	sements d'Enseign	nement Privés s	ous contrat.
Votre établissement doit alors fig Santé.	gurer sur le fichier des cas	dérogatoires c	ommuniqu	ıé par la Commiss	sion Paritaire N	ationale EEP
* Vous ne pouvez pas souscr	ire le présent contrat, si	vous ne relev	ez d'un d	les deux cas indi	iqués ci-dessı	JS.
2) Adhère auprès d'APICIL P				nmandé au titre	du régime EE	P Santé du
personnel salarié des Etabliss	ements d'Enseignement	Privés sous o	ontrat.			
Nombre de cadres :	Nombre	e de non-cadres	5:			
3) A fait le choix du niveau de	couverture obligatoire s	suivant :				
En application de l'accord du 31 g également la possibilité d'amélio		u minimum sou	ıscrire au ı	régime socle obliga	atoire. Vous av	ez
☐ Régime socle obligatoire						
☐ Autre choix à préciser :	☐ Socle obligatoire ave	☐ Socle obligatoire avec taux de partici		mployeur :	%	
	☐ Option 1 obligatoire a	articipatio	n employeur :	%		
	☐ Option 2 obligatoire a	articipatio	n employeur :	%		
	☐ Option 3 obligatoire	☐ Option 3 obligatoire avec taux de p		n emploveur :	%	
	- option 5 obligatorie	aree wax ac p	ai cicipatio	in employed.		
Ces choix résultent :	☐ D'un accord collectif		□ D'une	décision unilatéral	le d'entreprise	
CCS CHOIX TCSUILETTE .	a b an accord conecti		- Dune	accision annaterar	ic a chareprise	

APICIL Prévoyance

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale. Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500 38 rue François Peissel BP 99 69644 Caluire et Cuire Cedex www.apicil.com

DATE D'EFFET SOUHAITEE: 01 /....../202...

☐ L'adhérent relève de l'IDCC (ou des IDCC) suivant(s) :

Cochez	Numéro IDCC	Intitulé du texte applicable		
	3218	Convention collective de l'Enseignement privé non lucratif (1)		
	7520	Convention collective des personnels des établissements agricoles privés relevant du Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé		
Statut du chef d'établissement de l'Enseignement catholique		Statut du chef d'établissement de l'Enseignement catholique		
Statut du chef d'établissement d'un établissement du CNEAP (2)		Statut du chef d'établissement d'un établissement du CNEAP (2)		

- (1) Instituts et Universités catholiques, Etablissements majoritairement des classes sous contrat, les structures et notamment les centres de formation qui leur sont rattachés ainsi que les structures concourant au fonctionnement des établissements ayant majoritairement des classes sous contrat de l'enseignement général, technologique et professionnel (FNOGEC, organisations professionnelles de chefs d'établissement, UDOGEC, UROGEC, DDEC, ISFEC, Formiris etc.)
- (2) Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé.

L'adhérent

- déclare avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales frais de santé version 01-2022, dont le texte est joint au présent bulletin.

La garantie concerne l'ensemble du personnel salarié :

- sous contrat de travail ou dont le contrat de travail est suspendu, quelle qu'en soit la cause, dès lors qu'il bénéficie, pendant cette période : d'un maintien de salaire, total ou partiel, d'indemnités journalières complémentaires, de rentes d'invalidité et/ou d'indemnités journalières de sécurité sociale (à l'exclusion de ceux dont le contrat de travail est suspendu notamment pour congé parental d'éducation, congé pour création d'entreprise, congé sabbatique, congé de solidarité familiale, congé pour projet de transition professionnelle, périodes d'exercices militaires, de mobilisation ou de captivité, détention pénitentiaire), d'un revenu de remplacement versé par l'adhérent (pour les salariés notamment placés en activité partielle ou en activité partielle de longue durée au sens des dispositions du Code du travail relevant des articles L. 5122-1; R. 5122-1 et suivants ou en activité partielle de longue durée conformément aux dispositions de la loi n°2020-734 du 17 juin 2020 (art.53) et du décret n° 2020-926 du 28 juillet 2020),
- affilié à la Sécurité Sociale.
- reconnait avoir reçu un exemplaire de la notice d'information version 01-2022 à remettre à ses salariés et qu'il a pris connaissance de l'obligation de remettre la notice à chaque salarié contre récépissé.

Documents à joindre :

L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'entreprise, le présent contrat d'adhésion doit être signé par un représentant légal de celle-ci ou, à défaut, par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement. Afin d'enregistrer l'adhésion, l'entreprise doit joindre au présent document un Kbis de moins de 3 mois ou le récépissé de déclaration à la Préfecture pour une association. Lorsque le signataire n'est pas le représentant légal mentionné sur le Kbis ou n'est pas le président de l'association, il doit fournir une copie de sa pièce d'identité (CNI, passeport, carte de séjour) en cours de validité ainsi que le pouvoir l'ayant dûment habilité à cet effet.

Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par **APICIL Prévoyance** pour la gestion du contrat. La base légale du traitement est l'exécution du contrat. Les données collectées seront communiquées aux services compétents intervenant dans le cadre de la gestion du contrat ainsi qu'aux tiers dûment habilités lorsque cette communication est strictement nécessaire pour la finalité déclarée.

Les données sont conservées pendant une durée de 5 ans à compter de la fin du contrat et pendant une durée de 10 ans à compter de la connaissance du sinistre en cas de décès pour les contrats de prévoyance, à laquelle s'ajoutent les règles de prescription applicables. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également retirer votre consentement, vous opposer au traitement de vos données, exercer votre droit à la portabilité ou définir des directives post mortem. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez écrire à dpo@apicil.com ou à l'adresse : APICIL Prévoyance – Délégué à la protection des données (DPO), 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Plus de détails sur <u>www.apicil.com/protection-des-donnees-personnelles</u>

	A L'ADHERENT		ANISME RECOMMANDE		
Signature du Respon	sable (cachet de l'adhérent)	Signature (du Responsable		
Nom:		Nom:			
Fonction :		Fonction :			
Fait à :	le:	Fait à :	le :		

Bulletin à remplir par l'entreprise et à renvoyer à :
Groupe APICIL - A l'Attention de Morgane MUNOZ
38 rue François Peissel - BP 99 - 69644 Caluire et Cuire Cedex

APICIL Prévoyance

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale. Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500 38 rue François Peissel BP 99 69644 Caluire et Cuire Cedex www.apicil.com